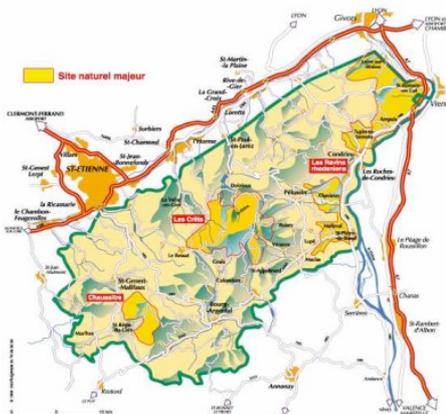


PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Caractéristiques : Données générales

Mise à jour mai 2011

Date de création : 17/05/74
 Dernier classement: 06/02/01
 Région : RHÔNE-ALPES
 Départements : Loire (42) et Rhône (69)
 47 communes
 Villes-portes : 16 villes-portes (Saint-Etienne...)
 54 200 habitants
 Superficie : 70 000 ha
 Territoire : Massif de moyenne montagne étagé entre 140 et 1432m d'altitude, le Pilat voit s'affronter les climats méditerranéens, continentaux et océaniques, ce qui lui confère une exceptionnelle diversité de richesses naturelles.
 Occupation de l'espace (%):
 Agriculture 37%
 Forêt 51%
 Espaces naturels 5%
 Espaces artificialisés 6%



L'agriculture sur le Parc

Type d'agriculture: Agriculture de moyenne montagne, très
 SAU : 26 000 ha
 1330 exploitations agricoles (EA) dont 695 professionnelles (RGA 2000)
 dont environ 100 EA en AB
 dont 150 EA en circuits courts (fromages de chèvre, charcuterie, volailles...)

Agri-environnement : Stratégie du Parc

L'agriculture et la forêt occupent une place stratégique dans le projet de territoire du Parc naturel régional du Pilat. Si elles constituent des bases de l'économie du massif, elles

Agri-environnement : Les actions menées

		ACTIONS	
Thème	Titre	Objectif	Démarche
Soutien à des systèmes de production respectueux de l'environnement			
Contexte et enjeux	Filières de production principales : bovin lait (400 EA dont 20% en AB, réf. 180000/exploitant), caprin lait (90 EA prof.), viticulture, arboriculture (40 producteurs, 1000 ha de vergers, la totalité des exploitations sont en production fruitière intégrée, 1 en AB) et d'autres productions diversifiées.		
Projet agricole territorial	COMMISSION PARITAIRE AGRICULTURE DURABLE	Lier projet de territoire et activités agricoles	Le Parc a mis en place et anime une commission mixte paritaire. Cette commission créée sur chaque département est composée de représentants des organisations professionnelles agricoles, des chambres d'agriculture, des associations environnementales, des administrations, des collectivités locales et territoriales (½ agricole, ½ autres). Cette commission est co-présidée par un vice-président du Parc et un élu de la Chambre d'agriculture. Elle a pour rôle d'examiner, donner des avis, proposer et coordonner les politiques mises en œuvre par les différents acteurs et le Parc en veillant à faire le lien entre l'agriculture et le projet de territoire. Elle permet également d'aborder des problématiques qui se posent sur le territoire (ex : culture de maïs sous plastique avec les problèmes des déchets). Elle a été constituée en 2001 et se réunit 3 à 4 fois par an. Elle a contribué par exemple à l'adaptation de Contrats Territoriaux d'Exploitation puis des Contrats d'Agriculture Durable sur le territoire, le suivi du Programme Local de Gestion de l'Espace, la mise en place des actions concernant les impacts des techniques agricoles sur les milieux, la définition des enjeux agri-environnementaux... etc. Une instance similaire a été mise en place pour les forêts.
Appui technique	PRODUCTION FRUITIÈRE INTÉGRÉE	Développer la production intégrée en arboriculture	En 15 ans, les arboriculteurs sont passés de 40 à moins de 20 traitements sur les pommes, avec une évolution sur le type de produit utilisé, l'utilisation d'auxiliaires de culture, et techniques de lutte intégrée (confusion sexuelle...).
	ÉTUDE SUR LES IMPACTS DU DRAINAGE AGRICOLE SUR LES PRAIRIES HUMIDES DU HAUT-PILAT	Surveiller la qualité globale des milieux naturels	Contexte. Les agriculteurs du Haut Pilat assainissent par drainage les prairies humides pour faciliter la mécanisation et améliorer les rendements et la qualité des fourrages. Les parcelles drainées voient donc une modification de nature hydrologique et écologique. Une étude a été réalisée pour permettre d'établir un état des lieux, de définir les enjeux, d'instaurer le dialogue entre agriculteurs, environnementalistes et administration. Description Cette étude, avec un cahier des charges défini par un comité de pilotage, a été confiée au bureau d'études CESAME et à l'ISARA. Quatre objectifs ont été assignés à cette étude : * mesurer l'évolution des surfaces des zones humides depuis 1980, * établir une typologie de ces zones, * préciser les rôles de ces prairies humides et l'impact du drainage agricole sur l'hydrologie et l'écologie de ces milieux, * préciser les modes de définition des stratégies de drainage des agriculteurs Cette étude conduite entre 2001 et 2003 a permis d'apporter de nombreux éléments au débat entre acteurs et de proposer différentes solutions de conservation des prairies humides. Il y a eu beaucoup d'avancées. La loi sur l'Eau s'applique strictement, les opérations de drainage ont stoppé. Une MAE sur la gestion des prairies humides est en place sur le territoire. Le comité de pilotage a pu également définir les enjeux et les objectifs prioritaires de choix des secteurs à protéger à forts intérêts hydrologiques et écologiques.
	PROGRAMME SUR LA RÉDUCTION DES IMPACTS DES RETENUES COLLINAIRES ET LES RUISSEAUX		Pour assurer l'irrigation, les agriculteurs ont construit des retenues collinaires sur les bassins versants des ravins rhodaniens. Elles sont accusées, par les diverses associations de protection de l'environnement, de générer des impacts négatifs sur le fonctionnement des ruisseaux. Avec ses partenaires du Comité de Pilotage, le Parc a mené une étude d'impact afin d'améliorer les retenues, la gestion de l'irrigation et la restauration des milieux. Cette étude n'a pas été suivie d'actions car le conflit entre irrigants et pêcheurs reste difficile.
IMPACT TECHNIQUE DE L'AGRICULTURE SUR LES MILIEUX NATURELS ET LES RESSOURCES			
IMPACT DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES SUR LA RESSOURCE EN EAU ET LA BIODIVERSITÉ			
BOUE DES STATIONS D'ÉPURATION (ne sera pas traité par le Parc à la demande de l'État)			

Préservation des espaces naturels et de la biodiversité

Contexte et enjeux	Le Pilat doit son intéressante biodiversité à sa situation de carrefour bio-climatique. Le massif voit s'affronter les influences climatiques méditerranéennes, océaniques et continentales à l'origine d'une exceptionnelle diversité de milieux naturels concentrés sur un petit territoire. La cohabitation de milieux naturels à tendances méditerranéennes dans les ravins, alpines sur les sommets ou atlantiques au nord ont fait la réputation du Pilat auprès des botanistes. Sur quelques kilomètres carrés sont réunies des espèces qu'il aurait fallu observer aux quatre coins de la France...		
Milieux agro-pastoraux	OPÉRATEUR DES MAET SUR LE TERRITOIRE	Préserver les espaces naturels	Les sites Natura 2000 couvrent les 2/3 du territoire. Le Parc a toujours suivi la mise en place de programmes agri-environnementaux : Plan de Développement Durable (PDD), OLAE, CAD, CTE puis MAE. Des MAE sont mises en oeuvre sur le Haut-Pilat (gestion et sauvegarde des prairies humides), sur le bassin versant du Couzon (lutte contre l'érosion : entretien des haies, conversion des terres en prairies), sur les crêts et les landes d'altitude, sur le péluissinois (gestion extensive des prairies fleuries). 450 ha engagés en MAE. Les agriculteurs ont tendance à moins s'engager à cause du manque de stabilité des dispositifs dans le temps, de la complexification administrative et de la cainte des contrôles.
	PARTICIPATION 2010 ET 2011 AU CONCOURS PRAIRIES FLEURIES	Mieux faire connaître les impacts positifs de l'agriculture sur la biodiversité	Evaluation par un jury de spécialistes (agronome et botaniste) de la qualité agronomique et écologique des prairies présentées au concours par les agriculteurs volontaires. Choix d'un lauréat

Préservation de la biodiversité domestique

Préservation de variétés			
Préservation de races			

Energie, climat et agriculture

Projet territorial	PLAN CLIMAT TERRITORIAL		
Contexte et enjeux	Le Parc n'a pas d'actions sur ce volet car ne dispose pas de moyens suffisants. Quelques initiatives existent sur le territoire sur le photovoltaïque (attention, le Parc s'est positionné en défaveur du photovoltaïque au sol), sur les systèmes de récupération de chaleur sur les tanks à lait, etc. C'est la Chambre d'agriculture du Rhône qui est l'interlocuteur sur cette thématique. Une campagne de 20 diagnostics PLANETE avait été lancée par le Parc dans le cadre d'un contrat ADEME mais aucune suite n'avait été donné.		

Paysage, foncier agricole et gestion de l'espace

Paysage	Contexte et enjeux	La déprise agricole sur la partie montagneuse du territoire s'explique par les conditions difficiles d'exploitation : pentes abruptes due à l'important dénivelé (entre 140 et 1400 m), un foncier dispersé,... Il s'ensuit un problème d'enrichissement.	
	ANIMATION DE DISPOSITIFS DE GESTION DE L'ESPACE (PLGE)	Lutter contre l'enrichissement, limiter l'extension forestière et maintenir des milieux ouverts	Le Programme Local de Gestion de l'Espace (PLGE) a eu pour but d'engager des actions visant à contrecarrer la progression des friches et du boisement sur ces secteurs entre 2002 et 2006. Dans un premier temps, il s'agit de rencontrer les exploitants et les propriétaires fonciers de ces secteurs et de rechercher avec eux des solutions adaptées au contexte local. Elles peuvent être très diverses, allant de l'installation de nouveaux agriculteurs à la remise en place de parcs d'estive. * Mise en place de moyens réglementaires à travers les PLU. * Afin de lutter contre l'enrichissement, les agriculteurs ont souhaité davantage un appui en main d'oeuvre (malgré toutes les valeurs liées au travail) qu'un appui financier : opérations de travaux d'entretien et débroussaillage sur des parcelles non mécanisables grâce à une entreprise d'insertion SOS Chantier Nature (financés à 70% par la Région et le Département, les 30% restants sont pris en charge par l'agriculteur). Autrefois, le Parc travaillait également sur l'aménagement des abords de fermes et l'intégration paysagère des exploitations. Depuis, cette opération a été reprise par la Chambre d'Agriculture.
Foncier agricole et gestion de l'espace	Contexte et enjeux	Une partie du territoire est soumise à une pression urbaine forte. Les élus mènent une politique consommatrice de foncier (5 logements à l'ha actuellement, objectif de 25 logements/ha).	
	PROGRAMME "PÉRIMÈTRE AGRICOLE ET ESPACES NATURELS (PAEN) PÉRI-URBAINS"	Maintenir une agriculture péri-urbaine de qualité et protéger les espaces naturels.	En 2008, le Conseil Général de la Loire a souhaité tester sur un site pilote la mise en oeuvre d'une nouvelle compétence départementale acquise pour la préservation des Espaces Agricoles et Naturels Péri-urbains. Le site pilote retenu a été la « Bordure Gier du Pilat » ; le Parc du Pilat a été chargé de la première phase du projet avec la délimitation des périmètres à préserver et l'élaboration d'un programme d'actions à mettre en place sur ce périmètre. Les périmètres et le plan d'actions ont été arrêté le 17 mars 2011. Il couvre une surface de 3 115 ha et concerne 5 communes (Saint-Chamond, Saint-Paul en Jarez, Farnay, Rive-de-Gier, Châteauneuf). L'intérêt des PAEN est la protection à long terme des espaces agricoles, naturels et forestiers périurbains de l'urbanisation. Le rétrozonage de PAEN est difficile, nécessite une démarche administrative très lourde et un accord interministeriel. Une particularité vient du fait que le PAEN combine le zonage à un plan d'actions pour concentrer un certain nombre de moyens afin de défendre l'agriculture et les espaces naturels.

Valorisation des productions et démarches de circuits courts

<p>Contexte et enjeux</p>	<p>Structuration collective importante (coopératives, CUMA, groupements vétérinaires,...) et implantation syndicale très forte de tous les bords, initiatives collectives : habitude de travailler ensemble sur le territoire. L'organisation des filières de production : bovin lait (structuration en coopératives), caprin lait (la moitié fermiers avec transformation et vente directe, la moitié laitiers), viticulture à l'est du Pilat (Côtes Roties (350 ha) au nord, Condrieu (160 ha), Saint-Joseph (450 ha) au sud), arboriculture fruitière à 80% des pommes (organisation en coopératives, filière en crise) et beaucoup d'autres productions diversifiées : volailles (fermières à industrielles) avec toutes sortes de SOQ, souvent en atelier complémentaire de vaches laitières, porc (charcuterie en vente directe, tradition lyonnaise), maraîchage (12 EA) dans la Vallée du Rhône, dont 1/3 en AB, fleurs séchées, petits fruits, etc. Proximité d'un bassin de consommation proche de plusieurs millions de consommateurs. L'agriculture est un secteur clef de l'économie pilatoise et contribue très fortement à la gestion des espaces du territoire. Si les circuits courts sont très développés dans le Pilat, le Parc ne mène pas à ce jour d'action d'ampleur dans le domaine des filières courtes. Il soutient des actions menées par ses partenaires maître d'ouvrage. Cette thématique est inscrite dans la charte 2000-2010, où il est spécifié que le parc "appuie les opérations de création et de développement de circuit de commercialisation court par des marchés ou des points de vente à destination des habitants des villes portes, des habitants et des touristes du Pilat".</p>		
<p>Valorisation des productions</p>	<p>SOUTIEN À L'OBTENTION DES SIGNES DE QUALITÉ: AOC de la Rigotte de Condrieu</p>	<p>Maintenir des EA dans des conditions de vie et de travail correcte sur un territoire difficile en soutenant le développement des produits de qualité</p>	<p>La production caprine dans le massif du Pilat est une activité traditionnelle qui était historiquement plutôt une activité complémentaire des exploitations agricoles, voire une production vivrière permettant l'utilisation d'espaces difficiles inexploitable autrement. De cette tradition est né un fromage fermier reconnu par une Appellation d'Origine Contrôlée depuis 2009 : la Rigotte de Condrieu. Depuis 12 ans, le Parc a apporté sa contribution au montage du dossier pour l'obtention de l'AOC en participant au groupe de travail et en accueillant la commission d'enquête. Il offre aussi son appui au Syndicat de défense de la "Rigotte de Condrieu" pour le montage d'un dispositif de promotion et de valorisation de l'AOC. Une demande d'AOP est en cours.</p>
<p>Appui à la commercialisation</p>	<p>CIRCUITS COURTS AUTOUR DES AGGLOMÉRATIONS (Saint-Étienne, Lyon, Valence)</p>	<p>Développer les circuits courts de commercialisation en soutenant les initiatives collectives</p>	<p>Un programme LEADER en cours sur le territoire permet au Parc de soutenir financièrement les initiatives collectives : magasins comme la « Ferme du Pilat », création d'AMAP dans les villes-portes, etc. Le Parc s'implique dans un projet de circuit court d'approvisionnement des cantines du territoire. Etude sur la faisabilité d'une plate-forme de distribution des produits locaux.</p>
	<p>ACCOMPAGNER LA CRÉATION DE MAGASINS DE PRODUCTEURS</p>		<p>Le Parc mène depuis plusieurs années une politique d'appui à la construction de magasins pour les producteurs locaux. On trouve sur le territoire aujourd'hui 4 magasins collectifs de producteurs, 17 magasins individuels dans les villes-portes du Pilat dans lesquels sont présents les produits du territoire. Sans compter les AMAP qui sont également alimentées en produits du Pilat. Le Parc intervient dans le financement d'études préalables (financement LEADER), dans la promotion, etc. Les possibilités de développement de cette forme de valorisation sont importantes du fait de la proximité d'un bassin de consommation proche de plusieurs millions de consommateurs. Les produits concernés sont très souvent des produits "haut de gamme" (Appellation d'Origine Contrôlée viticole "Condrieu, Côte Rôtie, Saint Joseph" fromagère pour la "Rigotte de Condrieu", pommes, charcuterie fermière, volailles, produits bio).</p>
	<p>RESTAURATION COLLECTIVE</p>		<p>Travail avec des partenaires situés dans la zone urbaine (agglomération de Saint-Etienne, métropole Rhône Pluriel, etc.) sur le potentiel de développement des circuits courts dans la restauration collective.</p>
<p>Qualité de vie en agriculture</p>	<p>AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGRICULTEURS (VIVABILITÉ)</p>	<p>Améliorer les conditions de travail des agriculteurs afin de maintenir un maillage dense d'exploitations sur le territoire</p>	<p>Le Parc naturel régional du Pilat met en place à partir de l'automne 2005 une action portant sur l'amélioration des conditions de travail des agriculteurs. L'objectif de cette opération est d'améliorer la durabilité des exploitations agricoles en les rendant plus vivables c'est à dire en améliorant quantitativement et/ou qualitativement les conditions de travail et de vie des exploitants et de ceux qui travaillent sur l'exploitation. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir sur le contenu de la notion du travail et sur la façon de travailler des exploitants. • Réaliser des états de lieux par des diagnostics de travail sur des exploitations volontaires. • Élaborer des solutions adaptées à la multiplicité des situations rencontrées • Mettre en œuvre ces solutions et les tester <p>Ceci passe par un programme de formation, des diagnostics, des réflexions collectives en petits groupes pour la mise en place de solutions concrètes, l'appui technique, le suivi et l'évaluation avant transfert des opérations mises en œuvre.</p>
	<p>ACTIONS COLLECTIVES POUR L'EMPLOI SAISONNIER EN ARBORICULTURE SUR LE PILAT : ANNUAIRE DES EMPLOYEURS ET LIVRET D'ACCUEIL DU SAISONNIER</p>	<p>Contribuer au rapprochement de l'offre et de la demande de main d'œuvre locale pour les travaux saisonniers et faciliter l'accueil des saisonniers sur les exploitations</p>	<p>Dans le cadre du programme d'actions pour l'amélioration des conditions de travail en agriculture, le Parc accompagne les producteurs pour la mise en place d'actions collectives innovantes et structurantes pour le territoire, en réponse aux préoccupations rencontrées dans l'exercice quotidien de leur métier.</p> <p>* En 2007, un diagnostic a permis d'identifier les besoins en main d'oeuvre dans les exploitations agricoles en vue de mettre en place des emplois partagés. Afin de rapprocher l'offre et la demande de main d'œuvre locale pour les travaux saisonniers et faciliter la relation employeurs- employés, des plannings ont été mis en place, et un annuaire des exploitations arboricoles proposant du travail saisonnier a été créé pour faciliter les démarches aux personnes en recherche d'emploi en les encourageant à prendre directement contact avec les employeurs.</p> <p>* Un livret d'accueil des saisonniers commun aux exploitations : outil d'information, de formation, de prévention, et de suivi de l'expérience.</p> <p>* Edition en 2009 d'un annuaire des employeurs de main d'oeuvre saisonnière en arboriculture et viticulture</p>
<p>Développement local</p>	<p>MISE EN PLACE D'UN PANIER DE BIENS ET DE SERVICES</p>	<p>Créer un surplus d'activité sur le territoire</p>	<p>Des programmes de recherche sur Rhône-Alpes sont menés. L'INRA et l'Université de Grenoble ont mis en évidence que la mise en commun de produits et de services dans un cadre environnemental et de qualité permettait de créer de la rente, un surplus d'activité. Le Parc souhaiterait développer une stratégie pour favoriser la création de paniers de biens. Pour cela, une collaboration entre les partenaires privés et publics est nécessaire. Dans le cadre du programme LEADER, le Parc a fondé la stratégie de ce programme sur la notion de "panier de biens et de services".</p>

CONTACTS :

<p>Parc :</p>	<p>04 74 87 52 01</p>
<p>Chargés de mission :</p>	<p>Michel JABRIN Agriculture, Direction Economie Durable</p>
<p>Gisèle LAMOTTE</p>	<p>Directrice Cohérence territoriale</p>
	<p>mjabrin@parc-naturel-pilat.fr glamotte@parc-naturel-pilat.fr</p>